



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 6 DECEMBRE 2022

L'an deux mil vingt deux, le six décembre à 18h le Conseil municipal de Naintré, dûment convoqué par le Maire, s'est réuni, salle Eugène Guillon, en *session ordinaire*, sous la présidence de Monsieur Christian MICHAUD, Maire.

Réf : TS/MBM

Effectif légal du conseil municipal : 29
Nombre de conseillers en exercice : 29

Présents : 22
Pouvoirs : 7
Absent : 0

Date de la convocation : 30 novembre
2022

PRÉSENTS: MICHAUD Christian, CHALLOT Dominique, BARBOTTIN Lydie, MINEREAU Jean-Romuald, MUSCAT Yvette, BIOTTEAU Dany, LARDON Jean-Yves, GARNIER Béatrice, MINEREAU Dominique, MOREAU Laurent, GAUTHIER Guillaume, VERDUZIER Kévin, GRIFFON Gaëlle, GOHIER Monique, BARREAU Mireille, CROC Bertrand, PIAULET Christine, ROYER Freddy, MASSONNEAU Bruno, SULLI Bruno, ROBIN Nadia, POISSON Jean-François.

REPRÉSENTÉS PAR POUVOIR :

DUFFAULT Tetyana représentée par D CHALLOT
DUFFAULT Laurent représenté par Yvette MUSCAT
DELPHIN Caroline représentée par C MICHAUD
VERDUZIER J-Bernard représenté par K VERDUZIER
BEUGIN Valérie représentée par D BIOTTEAU
GABIGNON Christophe représenté par B CROC
DEBIAIS Viviane représentée par C PIAULET

ABSENT : /

Secrétaire de séance : Dominique CHALLOT

DELIBÉRATION N°145

RAPPORTEUR : Christian MICHAUD

OBJET : FERMETURES DE POSTE

Le conseil municipal est informé qu'il convient de procéder à la **fermeture de différents postes** suite à des avancements de grade, un départ en retraite, une mutation et une rupture conventionnelle en 2021.

Ces fermetures de postes ont été soumises au **Comité Technique** le 11 octobre et 8 novembre 2022 :

- 1 poste d'adjoint administratif à 35h
- 1 poste d'agent de maîtrise à 35 h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 1ère classe à 35 h
- 4 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe à 35 h
- 1 poste d'adjoint technique principal de 2ème classe à 32 h
- 1 poste d'adjoint technique à 35 h
- 1 poste d'éducateur de jeune enfants 1ère classe à 35h


VU l'avis du Comité technique du 11 octobre et 8 novembre 2022.

Considérant qu'il convient de fermer les anciens postes,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- décide** de la fermeture des postes ci-dessus à compter du 1^{er} janvier 2023;
- fixe** la liste des emplois à la commune conformément au tableau joint à la présente;
- charge** M le Maire des démarches nécessaires à cet effet.

VOTE
UNANIMITÉ

Dominique CHALLOT, secrétaire de séance

Christian MICHAUD, Maire de Naintré, peut certifier, sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, le
15 DEC. 2022
